



La SPRE collecte la rémunération équitable pour
les artistes-interprètes et les producteurs phonographiques

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2020

Paris, le 29 juin 2021



Ce rapport annuel de transparence est publié par la **SOCIÉTÉ POUR LA PERCEPTION DE LA RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE DE LA COMMUNICATION AU PUBLIC DES PHONOGRAMMES DU COMMERCE (SPRE)** en application des articles L326-1 et R321-14 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) ainsi que de l'article 27 de ses statuts.

Le rapport annuel de transparence comprend les informations suivantes :

1.	<i>Etats financiers</i>	2
2.	<i>Rapport d'activités de l'exercice</i>	22
3.	<i>Refus d'autorisation d'exploitation</i>	24
4.	<i>Structure juridique et gouvernance</i>	24
5.	<i>Liste des personnes morales contrôlées par l'organisme</i>	26
6.	<i>Rémunérations et avantages</i>	26
7.	<i>Revenus provenant de l'exploitation des droits</i>	26
8.	<i>Coût de la gestion des droits et des autres services</i>	26
9.	<i>Sommes dues aux titulaires de droits</i>	27
10.	<i>Relations avec les autres Organismes de Gestion Collective</i>	27
11.	<i>Rapport sur l'utilisation des sommes déduites</i>	28
12.	<i>Rapport spécial du commissaire aux comptes sur la transparence</i>	28

1. Etats financiers (art R321-14 II.1° CPI)

« Les états financiers comprenant un bilan, un compte de résultat, et une annexe, selon les normes fixées par l'Autorité des normes comptables (ANC) »

1.1. Bilan

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 354 946	1 150 081	204 865	231 102
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	5 333		5 333	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	695 016	409 366	285 650	332 802
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	102 160		102 160	100 263
ACTIF IMMOBILISÉ	2 157 455	1 559 447	598 007	664 167
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production :				
- De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	129 231		129 231	192 305
Créances				
Clients et comptes rattachés	10 286		10 286	3 814
Autres	76 421 647		76 421 647	85 280 881
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	17 094 523		17 094 523	25 876 139
Charges constatées d'avance	93 732		93 732	128 977
ACTIF CIRCULANT	93 749 419		93 749 419	111 482 116
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	95 906 873	1 559 447	94 347 426	112 146 282

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 800	800	800
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Légale		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	-50 572	-166 566
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	122 693	115 995
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	72 922	-49 772
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
- Risques	46 000	257 476
Provisions pour :		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	46 000	257 476
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Auprès des établissements de crédit		
- Financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	33 732	33 732
- Fournisseurs et comptes rattachés	2 727 585	4 035 134
Dettes :		
- Fiscales et sociales	9 321 680	10 230 565
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	82 145 508	97 639 147
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	94 228 504	111 938 578
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	94 347 426	112 146 282

1.2. Compte de résultat

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens				
- De services				
Chiffre d'affaires net				
Production : - Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			90 909	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			240 874	199 986
Autres produits			9 885 335	12 683 554
PRODUITS D'EXPLOITATION			10 217 118	12 883 540
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			288	
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			7 268 324	9 148 816
Impôts, taxes et versements assimilés			59 211	81 190
Salaires et traitements			2 010 093	2 270 221
Charges sociales			536 380	1 016 511
- Amortissements sur immobilisations			168 907	205 436
- Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				50 000
Autres charges			633	512
CHARGES D'EXPLOITATION			10 043 837	12 772 686
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			173 282	110 854
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 972	14 155
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			1 972	14 155
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change			36	51
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			36	51
RÉSULTAT FINANCIER			1 936	14 104
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			175 218	124 958

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	10 555	11 942
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 555	11 942
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	63 079	20 905
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	63 079	20 905
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-52 524	-8 963
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	10 229 645	12 909 636
TOTAL DES CHARGES	10 106 952	12 793 641
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	122 693	115 995

1.3. Chiffres clés



Bilan au 31/12/2020 = 94 347 426 €
 Charges 2020 = 10 106 952 €
 Produits 2020 = 10 229 645 €
 Résultat 2020 = bénéfice de 122 693 €
 Encaissements droits 2020 = 106 114 677 €
 Taux de gestion SPRE 2020 = 9.00%

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

I. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Le total du bilan de l'exercice clos au 31/12/2020 est de 94 347 426 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de 122 693 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

La SPRE présente ses comptes sociaux selon les principes de méthodes comptables définis par :

- le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié
- le règlement n° 2017-07 concernant notamment la comptabilisation des droits en compte tiers
- le règlement n° 2018-01 du 20 avril 2018 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Gérance de la SPRE du 13 avril 2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation utilisées concernant les immobilisations, les créances, les provisions, sont conformes aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité et de l'Ordre des Experts-Comptables.

Il est rappelé que depuis le 1er janvier 2009, la SPRE, à qui ses associés ont confié le mandat de collecter la rémunération équitable applique le règlement CRC 200-06 du 6 mars 2008 sur la comptabilisation des droits en compte de tiers.

Les flux de collecte sont enregistrés en comptes de bilan et les créances sur droits sont présentées à l'actif du bilan en valeur brute sans appréhender l'éventuel risque d'impayé.

Le règlement de l'ANC n°2017-07 applicable à partir du 1er janvier 2018 précise que ces comptes de tiers doivent désormais être des comptes « débiteurs et créditeurs divers ».

Le fait générateur de la répartition et du calcul du taux de retenue étant la date d'encaissement, la SPRE ne répartit pas les montants facturés, mais bien les montants encaissés. Par ailleurs, la facturation peut apparaître surévaluée dans le cadre de la facturation de minima en application des barèmes réglementaires qui autorisent la facturation des droits sur la base d'éléments objectifs non transmis par les redevables (avec un minimum de facturation pour certains redevables de 560€ HT/mois).

Les indemnités transactionnelles sont réparties directement sans taux de retenue, et en dehors des bases de l'intéressement.

Au compte de résultat, la retenue SPRE, déterminée selon les principes indiqués ci-dessus, figure sous la rubrique "autres produits".

II. FAITS MARQUANTS

2.1. Contentieux

- La société **REGIEX PUBLICITE** avait initié en décembre 2015 une procédure contre la SPRE devant le Tribunal de grande instance de Paris visant à faire juger nulles les décisions réglementaires régissant la rémunération équitable et à se voir rembourser les sommes payées sur les dernières années. Cette même société avait également saisi le Conseil d'Etat d'une demande en annulation des décisions réglementaires. Le tribunal judiciaire de Paris a débouté la société Regiex de ses demandes par une décision du 16 janvier 2020 et a condamné celle-ci à payer à la SPRE et la somme de 4.517.460,53 €. Par ailleurs le conseil d'Etat par une décision du 14 octobre 2019 a rejeté le recours formé par REGIEX PUBLICITE. Cette société ayant réglé le montant des condamnations, la procédure a pris fin.
- Une décision du tribunal judiciaire de Lille a reconnu les **violation des droits sur la marque nominative et sur le logo de la SPRE**, le caractère dénigrant de propos tenus à l'encontre de celle-ci sur Internet et a condamné leur auteur à les retirer et l'a condamné à indemniser le préjudice causé.
- Les **procédures engagées par un certain nombre de redevables** visant à mettre à néant les décisions réglementaires et à ordonner la restitution de sommes payées, se sont poursuivies avec des décisions de fond toujours favorables à la SPRE et condamnant les demandeurs à payer la rémunération équitable arriérée. Dans certains cas, le juge a condamné les débiteurs pour procédure abusive. Certains ont préféré trouver des accords amiables avec la SPRE. Trois d'entre eux ont choisi de saisir à nouveau le Conseil d'Etat.

2.2. Crise sanitaire du COVID-19

La **crise sanitaire** a pesé sur l'activité de la société, dépendante à 70% de celle des Etablissements Recevant du Public (ERP), comme les discothèques et bars/restaurants à ambiance musicale/dansante s'acquittant de la rémunération équitable. Les fermetures totales ou partielles d'établissements ordonnées par les pouvoirs publics ainsi que la mise en place de protocoles sanitaires renforcés (jauge maximale notamment) ont induit une baisse des perceptions de la rémunération équitable, donc des flux de trésorerie opérationnels de la SPRE, impacté sa position de liquidités et affecté les flux de répartition de la perception de la rémunération équitable aux sociétés cogérantes de la société.

2.3 Evénements post-clôture

- Un jugement de première instance relatif à un contentieux social a été confirmé en cour d'appel le 26 janvier ; une reprise non utilisée de 46 000 € sera à comptabiliser en provision pour litige en 2021.
- Le Conseil d'Etat a statué le 15 mars 2021 sur trois recours de sociétés débitrices, et a débouté à nouveau les requérants, validant ainsi les décisions réglementaires critiquées.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Actif immobilisé

Investissements : cf. tableau joint

Amortissements : cf. tableau joint

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant.

Logiciels	1, 3 ou 5 ans Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	10 ans Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans Linéaire et Dégressif
Matériel de bureau	10 ans Linéaire

3.2. Actif circulant (cf. tableaux joints)

3.3. Retenue statutaire SPRE

La retenue statutaire de la SPRE est calculée sur la rémunération équitable perçue. Le fait générateur de la répartition et du calcul du taux de retenue est la date d'encaissement.

Pour 2020, son taux s'est élevé à 9.00%, soit -0.22 point par rapport à l'année précédente.

3.4. Provisions pour risques et charges (cf. tableau joint)

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 46 000 € (257 476 € au 31/12/2019).

Suite aux résultats de procédures judiciaires, deux provisions pour litiges ont été soldées au cours de l'exercice 2020.

IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

4.1. Secteur Lieux sonorisés

La SPRE a confié par mandat à la SACEM l'ensemble des opérations relatives à la perception de la rémunération équitable dans ce secteur.

Les flux de facturation et de perception sont déterminés mensuellement par la SACEM et transmis à la SPRE. A partir de ces états, la SPRE enregistre les factures émises, les encaissements perçus et contrôle les comptes bancaires dédiés à cette collecte. Malgré les procédures mises en place par la SPRE et compte tenu du volume significatif des flux et du nombre de redevables gérés par la SACEM, il pourrait subsister une incertitude relative à l'exhaustivité et à la validité de la facturation et de la perception des lieux sonorisés.

4.2. Engagement de retraite

Le départ à la retraite des salariés met à la charge de l'entreprise le versement d'une indemnité prévue, en l'absence de convention applicable, par le Code du Travail.

En cas de départ volontaire du salarié, cette indemnité est de 1/2 mois après 10 ans d'ancienneté, 1 mois après 15 ans, 1 mois 1/2 après 20 ans et 2 mois après 30 ans.

Le montant actualisé de cet engagement, pondéré notamment par la probabilité de son versement au salarié à 65 ans, a été évalué à 139 677 € à fin 2020.

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (indexco.com) de 0.34% au 31/12/2020.

Etat des immobilisations

Immobilisations:	Valeur brute au début d'exercice	Augmentations:	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions: créances; virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 289 474		70 805
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 289 474		70 805
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions : - Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations : - Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	201 769		
Matériel : - De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	473 618		30 585
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	675 387		30 585
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres : - Participations			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	100 263		2 087
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	100 263		2 087
TOTAL GÉNÉRAL	2 065 124		103 477

Immobilisations:	Diminutions:		Valeur brute des immo. au fin d'exercice	Reval. légale ou éval. par mise en équival. Val. d'origine des immo. au fin d'ex.
	Virements	Cessions		
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 360 278	
TOTAL			1 360 278	
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencements et aménagements const.				
Installations : - Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencements et aménagements divers			201 769	
Matériel : - De transport				
- De bureau et informatique, mob.		10 956	493 247	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		10 956	695 016	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres : - Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		190	102 160	
TOTAL		190	102 160	
TOTAL GÉNÉRAL		11 146	2 157 455	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice							
Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 058 372	91 709		1 150 081			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 058 372	91 709		1 150 081			
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements et aménagements des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriel							
Installations générales, agencements et aménagements divers	53 852	20 177		74 029			
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	288 733	57 021	10 418	335 337			
Emballages récupérables et divers							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	342 585	77 198	10 418	409 366			
TOTAL GÉNÉRAL	1 400 957	168 907	10 418	1 559 447			
Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises		Mvt net des amort. à la fin de l'ex.	
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif		Amort. fiscal exceptionnel
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agencés et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILE		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILE			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILE		
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices				Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Etat des immobilisations financières

Dépôts de garantie loyers :	98 363.31 €
Autres dépôts (RIE) :	1 509.26 €
Lease Plan (avance carburant) :	1 497.00 €
Archives :	790.40 €
TOTAL :	102 159.97 €

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	102 160		102 160
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	10 286	10 286	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	75 062	75 062	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	71 192	71 192	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	5 181 499	5 181 499	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	71 093 894	71 093 894	
Charges constatées d'avance	93 732	93 732	
TOTAL	76 627 824	76 525 664	102 160
<i>(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice</i>			
<i>(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques</i>			

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de - A 1 an max. à l'origine crédit (1) : - A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 727 585	2 727 585		
Personnel et comptes rattachés	381 433	381 433		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	164 370	164 370		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	8 737 941	8 737 941		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	37 936	37 936		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	82 145 508	82 145 508		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	94 194 773	94 194 773		
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>				
<i>(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i>				

Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	29 970
Conseils et prestations de services	
TOTAL	29 970

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglementées					
- Reconstitution des gisements					
Provisions pour : - Investissements					
- Hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
- Litiges	257 476		183 676	27 800	46 000
- Garanties données aux clients					
- Pertes sur marché à terme					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
Provisions pour : - Pensions et obligations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations					
- Gros entretien et grandes révisions					
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II	257 476		183 676	27 800	46 000

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
- Incorporelles					
- Corporelles					
Immobilisations : - Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- Financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	257 476		183 676	27 800	46 000
- D'exploitation					
Dont dotations et reprises : - Financières					
- Exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation					

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	937 636	1 209 207
Dettes fiscales et sociales	476 200	464 484
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	1 413 836	1 673 690

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	937 636	1 209 207
408100 Fourniss.fact.non parvenues	937 636	1 209 207
Dettes fiscales et sociales	476 200	464 484
428200 Personnel - Provision Congés Payés	162 338	165 877
428600 Personnel - Provision Primes	9 495	35 947
428601 Intéressement à payer	209 482	151 587
438200 Charges sociales sur CP	78 841	82 938
438600 Autr.charg.sociales à payer	4 748	17 065
448600 Etat - Charges à payer (Agafiph, TVS,...)	11 298	11 070
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	1 413 836	1 673 690

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	10 286	3 814
Autres créances	72 775	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	83 061	3 814

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	10 286	3 814
418100 Factures à établir	10 286	3 814
Autres créances	72 775	
409800 Fournisseurs - Avoirs à recevoir	26 100	
428700 personnel produits à recevoir	46 675	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	83 061	3 814

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	24 359	
CARPA	22 200	
Charges sur exercices antérieurs	16 520	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10 428
Produits sur exercices antérieurs		127
TOTAL	63 079	10 555

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
- D'exploitation		
- Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
- D'exploitation	93 732	128 977
- Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	93 732	128 977

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	80	10.00000	800
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	80	10.00000	800

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation	Montant entreprises liées	Montant entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur : - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit et appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes : - Auprès des établissements de crédit - Financières divers		
Avances et acomptes sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	17 425 333	
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite et indemnités assimilées :			
- Pour personnel en activité			
- Pour personnel à la retraite			
Indemnités :		139 677	
- De départ à la retraite et autres			
- Pour personnel en activité			
TOTAL		139 677	

Engagement de départ à la retraite :

Le départ à la retraite des salariés met à la charge de l'entreprise le versement d'une indemnité prévue, en l'absence de convention applicable, par le Code du Travail.

En cas de départ volontaire du salarié, cette indemnité est de 1/2 mois après 10 ans d'ancienneté, un mois après 15 ans, 1 mois 1/2 après 20 ans et 2 mois après 30 ans.

Le montant actualisé de cet engagement, pondéré notamment par la probabilité de son versement au salarié à 65 ans, a été évalué à 139 677 € à fin 2020 contre 123 991 € à fin 2019.

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (indexco.com) de 0.34% contre 0.77% en 2019.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	32	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	4	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	36	

Etat de variation des capitaux propres

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Capital social ou individuel	800			800
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
- Légale				
Réserves :				
- Statutaires ou contractuelles				
- Réglementées				
- Autres				
Report à nouveau	-166 566	115 995		-50 572
Résultat de l'exercice	115 995	122 693	115 995	122 693
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	-49 772	238 688	115 995	72 922

Documents de synthèses OGC

Document de synthèses OGC

Affectation des droits en fin d'exercice

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-2

2020 Montants HT en K€	Droits restant à répartir au 31/12/n-1	Perceptions de l'exercice	Prélèvements pour la gestion des droits	Montants affectés (Article L.32417 du CPI)	Montants affectés à des oeuvres sociales	Montants affectés à des oeuvres culturelles	Montants affectés à des oeuvres éducatives	Montants répartis aux ayants droits	Droits restant à répartir au 31/12/n
Nature de rémunérations des droits	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)=(1)+(2)-(3+4+5+6+7+8)
En application de l'Article L.214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI)	-	106 115	9 551	-	-	-	-	96 564	-

Montant des sommes perçues mais non encore réparties

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-3

2020 Montants HT en K€	Sommes perçues mais non encore réparties	
	Montant N	Année de perception
En application de l'Article L.214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI)	-	2020

Montant des sommes réparties mais non encore versées

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-4

2020 Montants HT en K€	Sommes réparties mais non encore versées	
	Montant N	Année de perception
En application de l'Article L.214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI)	17 419	2020

Montant des sommes versées

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-5

2020 Montants HT en K€	Sommes versées	Années de perception
En application de l'Article L.214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI)	105 328	
dont	23 949	
dont	81 379	2020

Montant des sommes qui ne peuvent être réparties

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-6

2020 Montants HT en K€	Sommes qui ne peuvent être réparties
Montant au début de l'exercice	NEANT
Montant transféré des sommes répartissables aux sommes non répartissables au cours de l'exercice	
Montant utilisé pour des actions culturelles	
Montant utilisé conformément à la politique générale approuvée par l'Assemblée Générale	
Montant transféré des sommes non répartissables aux sommes répartissables au cours de l'exercice	
Montant proposé à l'Assemblée Générale pour utilisation conformément à la politique générale	
Montant à la fin de l'exercice	

		Fonds de roulement		Besoin en fonds de roulement	Trésorerie
Situation initiale		-456 462		-26 332 601	25 876 139
Opérations de l'exercice		Emplois	Ressources	Variations	
				Actif circulant	Dettes exploitation
E X P L O I T A T I O N	Excédent brut d'exploitation		-9 783 388		
	Charges-produits exceptionnels	63 079	10 555		
	Autres charges-produits	633	9 903 778		
	Variations des :				
	- Stocks				
	- Clients et comptes rattachés			6 472	
	- Autres valeurs			-8 957 553	
	Fournisseurs et comptes rattachés				-1 307 549
	Autres dettes d'exploitation				-16 402 525
	TOTAL		67 233	8 758 992	-8 691 759
R E P A R T I T I O N	Coût net du financement	36	1 972		
	Impôts sur les bénéfices				
	Participation				
	Capacité d'autofinancement				
	69 169				
	Distribution/prélèvements				
	Autofinancement				
	69 169				
	TOTAL		1 936		1 936
I N V E S T I S S E M E N T	Investissements :				
	- Incorporels	70 805			
	- Corporels	30 047			
	- Financiers	2 087			
	Désinvestissements :				
	- Incorporels				
	- Corporels		10 956		
	- Financiers		190		
	TOTAL		-91 793		-91 793
F I N A N C I E R	Apports en capital / compte courant				
	Emprunts souscrits				
	Remboursement capital / compte courant				
	Remboursements emprunts				
	TOTAL				
Situation finale		-479 085		-17 573 609	17 094 523

2. Rapport d'activités de l'exercice (art R321-14 II.2° CPI)

2.1. Activités

L'année 2020 a vu une baisse des perceptions par rapport à l'exercice précédente de -21%, soit -29 M€, principalement en conséquence des effets de la crise COVID.

- L'activité de perception auprès des **lieux sonorisés**, opérée par la SACEM (via un contrat de mandat), est en baisse significative (-22% ou -17,16 M€), avec :
 - Effet positif : Règlement exceptionnel de REGIE PUBLICITE (groupement Intermarché) pour 3.9 mEUR
 - Effets négatifs consécutifs aux dispositions de lutte face à la crise sanitaire :
 - Cafés - Restaurants : 20 semaines de fermeture + réduction des places assises
 - Commerce de détail, Coiffeurs, Autre lieux sonorisés : 16 semaines de fermeture + jauges
- La catégorie des **discothèques et établissements assimilés** est en chute de plus de 50% par rapport à l'an passé avec -9,42 M€ d'encaissements :
 - Discothèques pures (-72%, soit -5,90 M€) avec la fermeture des établissements pendant 3 trimestre,
 - « Bars à Ambiance Dansante - BAD » et « Bars à Ambiance Musicale - BAM » (-37%, soit -3,52 M€) avec la fermeture des établissements pendant 1 trimestre et baisse du taux recouvrement.
- Les encaissements en **médias** sont en recul de -2,46 M€ par rapport à l'an passé, essentiellement avec :
 - Radios publics (-1,48 M€) : principalement en lien avec le règlement exceptionnel en 2019 de France Médias Monde
 - Radios locales privées : -1,0 M€ avec la baisse du taux de recouvrement consécutif à des difficultés de trésorerie de ces opérateurs économiques (baisse estimée du chiffre d'affaires publicitaire estimé à 2 chiffres en 2020 par rapport à l'an passé)

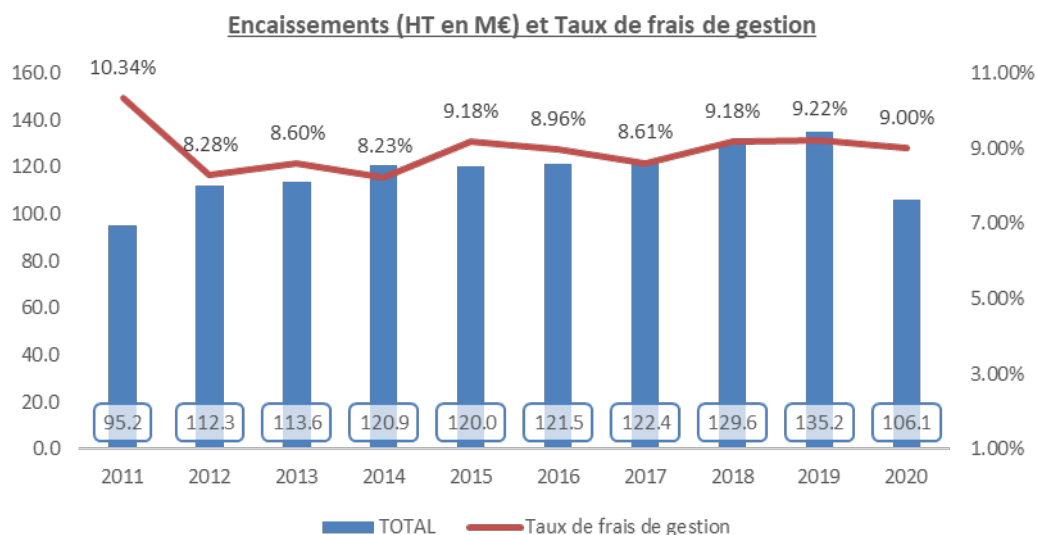
Comme les années passées et malgré la conjoncture, l'année 2020 a continué de voir le développement des contentieux visant à faire annuler les décisions réglementaires applicables aux discothèques et bars. Les parties en demande à ces contentieux nombreux (plus d'une soixantaine) et longs (plusieurs années), sont toutes conseillées par le même avocat. A noter que dans le cadre de la majorité de ces procédures, les demandeurs ont continué à suspendre le paiement de leurs factures au titre de la rémunération équitable malgré les nombreuses décisions de première instance (certaines définitives) déjà rendues en faveur de la SPRE par diverses juridictions.

2.2. Collecte de la rémunération équitable

Le montant **total des encaissements** réalisés par la SPRE en 2020 s'élève à **106.11 M€**, soit un montant en baisse par rapport à 2019 (-21.48%).

(M€)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Lieux sonorisés	46.2	57.5	59.4	66.2	67.7	68.8	70.6	75.7	78.8	61.6
Discothèques	12.8	14.7	16.1	16.7	16.5	16.2	16.2	17.0	17.7	8.3
Radios publiques	9.4	10.6	11.2	11.3	10.6	10.5	10.7	11.1	12.9	11.4
Têtes de réseaux	12.8	14.0	11.6	12.6	11.5	12.1	11.3	11.3	11.7	11.8
Radios locales privées	8.0	9.0	8.7	8.0	7.7	8.1	7.7	8.3	8.5	7.5
Télévisions	4.3	4.9	5.4	5.1	4.9	4.7	5.2	5.0	4.9	4.7
Radios généralistes	1.6	1.5	1.3	1.1	1.1	1.1	0.8	1.2	0.8	0.7
Webradios	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL	95.2	112.3	113.6	120.9	120.0	121.5	122.4	129.6	135.2	106.1

Le **taux de frais de gestion** 2020 est de **9,00%** (vs 9,22% en 2019).



Les taux de frais de gestion sont ajustés pour équilibrer le compte de résultat. Les frais de gestion (retenues sur les encaissements répartis à l'ADAMI, la SPEDIDAM, la SCPA) correspondent exclusivement aux produits d'exploitation de la SPRE selon les règles comptables en vigueur.

2.3. Collecte des relevés de diffusion

La SPRE assume pour le compte des sociétés d'ayants-droit la mission de collecte des relevés de diffusions de phonogrammes du commerce mis à leur disposition.

Dans les discothèques, les relevés sont assurés par la société YACAST, dispositif conjointement financé par la SACEM et la SPRE. Ces relevés de diffusion permettent de fournir aux sociétés en charge de la répartition des droits au titre de la rémunération équitable (SCPP, SPPF, ADAMI et SPEDIDAM) une source cohérente.

Dans les médias (radios et télévisions), la SPRE a fait le choix, après appel d'offres en 2015, de sélectionner la société BMAT pour effectuer la pige des diffusions des principaux médias audiovisuels. Les relevés d'identifications (projet « RIAD ») des diffusions sont fournis aux 4 sociétés d'ayants-droit pour permettre la répartition des droits. BMAT fournit également à la SPRE des mesures de taux d'utilisation de phonogrammes du commerce.

La SPRE continue de recourir à la société YACAST pour calculer les taux d'utilisation de phonogrammes du commerce (dit « taux phono ») de manière contradictoire avec les médias concernés.

3. Refus d'autorisation d'exploitation (art R321-14 II.3° CPI)

Compte tenu de son activité, la SPRE n'est pas amenée à octroyer d'autorisation d'exploitation.

4. Structure juridique et gouvernance (art R321-14 II.4° CPI)

4.1. Structure juridique

La SOCIÉTÉ POUR LA PERCEPTION DE LA RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE DE LA COMMUNICATION AU PUBLIC DES PHONOGRAMMES DU COMMERCE (SPRE), est composée de deux collèges représentant respectivement les artistes-interprètes et les producteurs de phonogrammes.

La SPRE est une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, par les dispositions du titre II du livre III du Code de la Propriété Intellectuelle et par ses Statuts.

Les Statuts de la société obligent les associés eux-mêmes et obligent les associés à les faire respecter par leurs membres, leurs mandants ou ayants droit.

Le siège social est situé 27, rue de Berri - 7508 Paris.

La société est identifiée sous le n° 334 784 865 R.C.S. PARIS.

Le capital social de la société est de 800 euros, et divisé en 80 parts de 10€ (dix Euros), qui sont réparties entre les associés de la manière suivante : 20 parts à l'ADAMI, 20 parts à la SPEDIDAM, 40 parts à la SCPA.

4.2. Gouvernance

ASSEMBLEE GENERALE

Les associés se réunissent en assemblée générale conformément aux statuts.

CONSEIL DE GERANCE

L'organisme est administré par un Conseil de gérance constitué de quatre membres, personnes physiques, nommés pour deux ans par l'assemblée générale sur proposition des associés, et représentant paritairement le collège artistes-interprètes et le collège producteurs.

Les cogérants de la SPRE sont :

Pour le collège des artistes-interprètes :

- Bruno BOUTLEUX (ADAMI)
- Guillaume DAMERVAL (SPEDIDAM)

Pour le collège des producteurs :

- Marc GUEZ (SCPA / SCPP)
- Jérôme ROGER (SCPA / SPPF)

DIRECTION GENERALE

La direction des affaires courantes est assurée par le directeur général, Loïc CHALLIER.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

La société est contrôlée par un Conseil de surveillance constitué en application des dispositions de l'article L323-14 du code de la propriété intellectuelle.

Ce Conseil comporte trois membres élus par l'assemblée générale : l'ADAMI, la SPEDIDAM et la SCPA.

Les quatre représentants désignés par ces membres sont :

Pour le collège des artistes interprètes :

- Michel JOUBERT (ADAMI),
- Jean-Pierre RAMIREZ (SPEDIDAM),

Pour le collège des producteurs :

- Georges OUAGGINI (SCPA / SCPP),
- Frédéric GAUDIN (SCPA / SPPF).



5. Liste des personnes morales contrôlées par l'organisme (art R321-14 II.5°CPI)

La SPRE ne contrôle aucune personne morale au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce.

6. Rémunérations et avantages (art R321-14 II.6°CPI)

Aucun avantage ni rémunération n'a été octroyé en 2020, aux personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 323-13 ni aux membres de l'organe de surveillance.

7. Revenus provenant de l'exploitation des droits (art R321-14 II.7°CPI)

7.1. Revenus de l'exploitation des droits

La SPRE gère exclusivement la rémunération équitable (gestion d'une seule catégorie de droits).

Rémunération équitable perçue en 2020 = 106 114 677 €

7.2. Recettes résultant de l'investissement de ces revenus

Produits financiers en 2020 = 2 000 €

Les produits financiers perçus sur les sommes en instance de répartition sont, conformément aux dispositions statutaires, affectés à la couverture des frais de gestion des droits.

8. Coût de la gestion des droits et des autres services

(art R321-14 II.8°CPI - a et b)

Frais de fonctionnement 2020 = 10 106 916 €

Frais financiers 2020 = 36 €

Total frais de fonctionnement et financiers 2020 = 10 106 952 €

(art R321-14 II.8°CPI - c)

La SPRE n'a aucun frais de fonctionnement ni frais financiers relatifs aux services, autres que la gestion des droits, dans la mesure où elle ne procure aucun service social, culturel ou éducatif.

(art R321-14 II.8°CPI - d)

Nature des ressources utilisées pour couverture des coûts 2020 :

Retenues sur droits pour frais de gestion = 9 550 981 €

Autres produits de gestion (hors droits, article 700, etc.) = 334 354 €

Subvention d'exploitation = 90 909 €

Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges = 211 476 €

Transfert de charges = 29 398 €

Produits financiers = 1 972 €

Produits exceptionnels = 10 555 €

Total ressources = 10 229 645 €

(art R321-14 II.8°CPI - e et f)

La SPRE n'exploitant pas de droits, elle ne génère pas de revenus provenant de leur exploitation et ne procède donc à aucune déduction à ce titre.

9. Sommes dues aux titulaires de droits (art R321-14 II.9°CPI)

La SPRE a pour seuls membres associés des Organismes de Gestion Collective (OGC). Ce sont ces organismes qui sont destinataires des sommes perçues par la SPRE (cf. supra) et qui se chargent de les répartir aux titulaires de droits.

10. Relations avec les autres Organismes de Gestion Collective (art R321-14 II.10°CPI)

(art R321-14 II.10°CPI -a)

Sommes reçues et versées par/à d'autres organismes

Montant droits **versés** HT en 2020 à : ADAMI (associé SPRE) = 26 296 603 €

Montant droits **versés** HT en 2020 à : SPEDIDAM (associé SPRE) = 26 296 603 €

Montant droits **versés** HT en 2020 à : SCPA (associé SPRE) = 52 593 205 €

Montant droits **versés** en 2020 à : GVL (OGC en Allemagne) = 141 497 €

A noter : la SPRE a mandaté la SACEM pour facturer et collecter pour son compte la rémunération équitable dans les Lieux sonorisés. Dans ce cadre, la SACEM n'est pas considérée comme un OGC mais comme un prestataire de service.

(art R321-14 II.10°CPI -a)

10.1. Déductions sur les sommes reçues pour d'autres organismes

Le montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits dus à d'autres organismes

Déductions des frais de gestion HT en 2020 sur droits : ADAMI (associé SPRE) = 2 384 538 €

Déductions des frais de gestion HT en 2020 sur droits : SPEDIDAM (associé SPRE) = 2 384 538 €

Déductions des frais de gestion HT en 2020 sur droits : SCPA (associé SPRE) = 4 769 075 €

Déductions des frais de gestion en 2020 sur droits : GVL (OGC en Allemagne) = 12 831 €

(art R321-14 II.10°CPI -a)

10.2. Déductions sur sommes versées par d'autres organismes

La SPRE ne recevant aucune somme d'autres organismes, aucune déduction n'a lieu d'être.

(art R321-14 II.10°CPI -a)

10.3. Sommes réparties directement

Aucune somme n'est répartie directement aux titulaires de droits en provenance d'autres organismes,

11. Rapport sur l'utilisation des sommes déduites

(art R321-14 III CPI 1° et 2°)

La SPRE ne procède à la déduction d'aucune somme aux fins de la fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs. Il n'y a donc pas lieu à ce qu'elle établisse un rapport particulier sur ce point.

12. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur la transparence

(art R321-14 IV CPI)

Le rapport spécial ci-après établi par le commissaire aux comptes de l'organisme s'assure de la sincérité et de la concordance des informations contenues dans le rapport de transparence annuel, comprenant notamment les états financiers et les informations financières prévus aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du CPI, avec les documents comptables de l'organisme. Il est intégralement reproduit ci-après.

Société pour la Perception de la Rémunération Equitable de la communication au public des phonogrammes du commerce S.P.R.E.

Société civile

27, rue de Berri
75008 PARIS

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et
au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle communiquées dans le
rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code pour l'exercice clos le
31 décembre 2020**

Aux Associés de la société S.P.R.E.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société S.P.R.E. et en application des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du même code communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Ces informations ont été établies à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de la société S.P.R.E. pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Il nous appartient d'attester ces informations.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de la société S.P.R.E.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société S.P.R.E. pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par la société S.P.R.E. pour produire les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle données dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code ;
- Effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de la société S.P.R.E. pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites ;
- Apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 30 avril 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Stéphane MENARD